## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

-:-

# PREMIERE SESSION SPECIALE 1973

PROJET DE LOI-PROGRAMME

DES INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LES ANNEES 1973-1974-1975

-:-

//A V I S

ADOPTE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE & SOCIAL AU COURS DE SA SEANCE PLENIERE DU 11 JANVIER 1973

**---**

## LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

VU la lettre n° 511/PR-SG du 29 Décembre 1972

LE SAISISSANT POUR AVIS SELON LA PROCEDURE D'URGENCE du Projet de Loi-Programme des Investissements Publics 1973-1974-1975;

APRES AVOIR ENTENDU le rapport présenté par Monsieur Lambert KONAN, Rapporteur Général, au nom de la Commission des Affaires Economiques et Financières élargie;

## CONSIDERANT :

L'AMPLEUR de l'effort accompli par le planificateur pour l'adapter progressivement aux réalités ivoiriennes ;

L'IMPORTANCE de la présente loi-programme qui contient le rapport d'exécution des investissements publics réalisés en 1971 et un état des projets en cours en 1972;

et "qui couvre la période considérée dans le plan, nous mettant ainsi en mesure d'apprécier comment celui-ci se réalise, du moins en ce qui concerne les investissements de l'Etat et des organismes publics et parapublics";

QUE cette loi-programme, par l'application de la nouvelle méthode "La programmation par objectifs" a l'ambition de marquer une étape importante dans l'évolution vers le double but d'assurer une plus grande rationalité des décisions et de faciliter le contrôle de gestion;

APPROUVE les orientations contenues dans le texte qui lui a été soumis ;

TIENT cependant à attirer l'attention du Gouvernement sur :

la nécessité de réaliser rapidement les opérations agricoles projetées dans le Sud Ouest afin de rentabiliser pleinement le port de SAN PEDRO; la nécessité de corriger les distorsions apparues dans la répartition des investissements par région au cours de la période considérée;

SOUHAITE qu'un effort particulier soit entrepris pour la formation des cadres de gestion des entreprises d'Etat et, dans le même ordre d'idée qu'une coordination entre les Ministères techniques, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales et le secteur privé soit réalisée, de façon à connaître les besoins de ce dernier pour les satisfaire efficacement;

ENREGISTRE, avec satisfaction les réponses du Ministre du Plan quant aux problèmes posés par l'exploitation du minerai de fer de BANGOLO, mais invite le Gouvernement à accélérer le processus d'exploitation de ce minerai auquel est liée la réalisation de certains projets importants.

#### SOUS CES RESERVES :

EMET un avis favorable à l'adoption du Projet de Loi-Programme des Investissements Publics 1973-1974-1975 qui lui est soumis.